

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20251120-2025-DM-162A-AU
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Publié - Notifié le 25.11.25

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,

*Le Rédacteur
FABULOUS*

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2025-DM-162A du 20 novembre 2025

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES – Cuture (8.9)

PETITE ENFANCE - Contrat de cession avec le producteur « COMPAGNIE FABULOUS » - Représentation Spectacle « LE CIRQUE ENCHANTE DE NOËL ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-3,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une personne publique peut passer un marché sans mise en concurrence ni publicité préalables lorsque les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, notamment lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique,

Considérant que le producteur « COMPAGNIE FABULOUS » dispose du droit d'exploitation du spectacle et est seule à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que la ville a décidé d'organiser le spectacle pour 1 représentation pour les enfants des Assistants Maternels de la commune, le Mardi 16 Décembre 2025 à 10h00,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1er : DE SIGNER le contrat proposé par l'association le producteur « PTI POA - COMPAGNIE FABULOUS » -
- 31400 TOULOUSE, pour 1 représentation du spectacle vivant « LE CIRQUE ENCHANTE DE NOËL » :

- Le Mardi 16 Décembre 2025 à 10h,
- À La Maison Pour Tous, 15 Avenue Marcel Cerdan – 95190 Goussainville,
- Pour un montant de 540 € TTC (frais de déplacement inclus).

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA
Maire de PTI
1981 - n°01

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr